Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 34 (1926)
Heft: 3

Artikel: Philippe Bernay
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-27101

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

34me année | No 3 | Mars 1926

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

PHILIPPE BERNEY

Il est naturel que Philippe Berney ait été, en janvier 1798, au nombre des patriotes les plus enthousiastes. Il fut donc l'homme de confiance du Comité de Surveillance du Chenit et, plus tard, du Club des Amis de la Liberté. Ses combourgeois s'enrôlèrent aussi très nombreux comme volontaires dans le corps des troupes vaudoises levé à la demande des généraux Ménard et Brune. On possède à ce sujet une lettre intéressante du Comité de Surveillance du Chenit, adressée le 20 mars à Philippe Berney, à Lausanne, où il siégeait à l'Assemblée provisoire.

« Le citoyen Philippe Berney, y lit-on, est chargé de représenter au Comité militaire ou à tel que le fait peut concerner, que les habitants de cette commune, zélés Patriotes, se sont empressés de voler au secours de la Patrie en beaucoup plus grand nombre que ne l'avait exigé l'ordre militaire, puisqu'ils sont partis 83 hommes, pendant que suivant la réquisition à laquelle plusieurs autres communes n'ont pas même satisfait complètement, le contingent du Chenit ne devait être que de 62 à 63 hommes ; que non contents de ce nombre surnuméraire, les chefs de l'armée vaudoise, après avoir accordé des congés à près de la moitié des contingents

des autres communes, n'en accorde qu'à cinq hommes de celui du Chenit, et ont retenu les autres pour les incorporer dans de nouvelles compagnies ; que même les officiers de ce corps nous requièrent d'en envoyer encore d'autres, ce que nous ne pouvons approuver sans être requis par un ordre supérieur ; les priant de considérer que, dans le nombre de nos volontaires, il en est plusieurs dont l'absence est très préjudiciable à leurs familles, qu'ils désireraient jouir de la réduction qui a été faite en faveur des autres contingens ou du moins à la liberté de se pouvoir faire échanger. »

Un certain nombre de citoyens qui avaient été retenus à l'armée plus longtemps qu'ils ne l'eussent désiré, se laissèrent aller au mécontentement. Des agents du parti contraire à la Révolution les excitèrent facilement, de même que beaucoup d'autres qui avaient eu à souffrir au cours des événements ou qui s'étaient fait, sur le nouveau régime, des illusions qu'il lui était impossible de satisfaire complètement.

Philippe Berney se vit en butte, comme boute-en-train de la Révolution à La Vallée, à quantité de critiques ou même d'accusations absurdes. « Je croyais, disait-il, que la calomnie pouvait avoir un terme, c'est une erreur.» Lorsque la date de la prestation du serment civique du 17 août approcha, il se décida à adresser à ses concitoyens du Chenit une longue lettre répondant aux critiques émises contre lui pour le déconsidérer. « Dès l'instant que l'aurore du bonheur a brillé sur notre horizon, disait-il, la discorde a redoublé d'efforts ; elle a soufflé son feu dévorant jusque dans nos pauvres chaumières. » Il voulut réagir, chercher à ramener le calme et l'union.

« Vous m'avez souvent rappelé, disait-il à ses concitoyens, une circonstance de laquelle je veux vous faire part. J'étais à Paris, lorque le peuple entraîné par le torrent révolutionnaire, se portait à toute sorte d'excès. Je me trouvais au

faubourg Saint-Antoine quand, tout d'un coup, le mot de *lanterne* frappa mes oreilles. J'aperçus un homme traîné par la populace, et de toutes parts, on criait *à la lanterne* ! J'en remarquai deux qui couraient à toutes jambes pour joindre la foule, criant aussi à plein gosier *à la lanterne* ! En m'abordant, ils me demandèrent si je ne savais rien qui c'était et ce qu'avait fait celui qu'on voulait lanterner. Ma réponse fut courte, mais elle les frappa : Je n'ai pas encore crié *à la lanterne !* leur dis-je, c'est à vous de me dire ce que c'est et ce qu'il a fait. »

« C'est un homme des Bioux ! » disaient les gens du Chenit en parlant de Philippe Berney, montrant ainsi combien les préjugés à l'égard des simples habitants d'une commune étaient encore grands à La Vallée en 1798. « Un étranger ne doit pas être secrétaire de notre comité ; c'est une honte pour nous ; il semble qu'il n'y a que lui capable d'écrire. » Cette critique peut paraître extraordinaire à notre époque ; elle montre le chemin qui a heureusement été parcouru depuis lors. Il était, du reste, très difficile de lutter contre des préventions de ce genre. Il était plus facile pour Philippe Berney de se défendre contre ceux qui disaient de lui : « C'est un homme flétri, il a été détenu à Berne. » Il n'avait qu'à leur faire part des faits que M. Capt a rappelé dans son travail.

Une autre cause de préventions contre Philippe Berney jette un jour singulier sur les idées du temps à la Vallée de Joux au point de vue agricole. Alors que la pomme de terre était cultivée chez nous depuis un bon nombre d'années, il paraît que certaines personnes de la commune du Chenit conservaient une grande prévention à l'égard de ceux qui en cultivaient ou en consommaient. Ecoutons ici Philippe Berney lui-même.

« Il reste bien l'article des pommes de terre. Oh ! pour celui-là je vous l'abandonne à discrétion. Mon père, honnête laboureur et bon cultivateur a, il est vrai, multiplié le produit de ses champs par la culture des pommes de terre ; il en a vendu et donné par charité à des indigens. C'est assez plaisant que vous ayez pu vous agiter, vous morfondre et vous égosiller à crier anathème contre les pommes de terre... Il y a bien d'autres secrétaires qui en mangent ; pardonnez-moi cette barbarie ou bien n'en mangez pas vous mêmes. »

La dernière accusation s'adressait non à Philippe Berney personnellement, mais à tout le Comité de surveillance du Chenit qui avait fait marcher un trop grand nombre de volontaires et, ensuite, « retirer un petit nombre d'entre eux sans tirer au sort ». « Tout cela vous paraît des abominations », disait-il ; et il ajoutait : « Cependant, notre Comité n'a fait que suivre ponctuellement les ordres qu'il a reçus. Pour vous en convaincre, venez-y ; rien ne vous est caché. Vous y serez reçus avec le plus grand plaisir et chacun se fera un devoir de vous désabuser ; vous lirez vous-mêmes et vous rendrez justice à vos frères. Nous pourrons alors vous témoigner combien nous sommes remplis de gratitude envers nos braves défenseurs. »

Philippe Berney invitait les citoyens à se défier des hommes perfides qui poussaient à la discorde. « S'ils réussissaient à nous faire égorger les uns par les autres, disait-il, ils crieraient : Voilà les fruits de la Liberté, et peut-être qu'irrités par le poids de nos misères, vous ne penseriez pas de répondre :

— Monstres, voilà au contraire le fruit de vos perfidies, vous avez détruit la Liberté.

Le patriote Berney appelait donc tous ses combourgeois « à se serrer autour de l'Autel de la Patrie. Instruisons-nous

ensemble de nos droits et surtout de nos devoirs... Sentons combien notre stérile vallon a besoin d'être vivifié par le travail et le commerce. Si nous sommes unis, notre Liberté sera plus tôt affermie ; le nouveau Gouvernement, qui verra en nous de vrais enfants de la Patrie entendra nos réclamations et protègera notre industrie. Des fabriques s'établiront parmi nous, nous nous communiquerons nos besoins et nos talens, nos ressources s'accroîtront, nous nous aiderons mutuellement, et, dans la prospérité commune, la veuve et l'orphelin trouveront de quoi réparer leurs pertes et adoucir leurs chagrins ».

Cet appel de Philippe Berney à l'union ne fut sans doute pas inutile, puisqu'il affirme lui-même que deux jours avant cette solennité, la concorde était rétablie.

Philippe Berney rentra alors dans la classe des simples citoyens. Il fut nommé, en 1799, lieutenant dans le corps de réserve et chercha toujours à se rendre utile dans sa modeste sphère d'activité.

L'époque de la République helvétique fut généralement désastreuse au point de vue économique et les affaires particulières de notre patriote subirent le contre-coup malheureux des circonstances. Il fut mis en faillite dans le courant de l'année 1801. Son découragement fut grand, mais de faible durée. Il nous dit lui-même, dans une lettre datée du 6 avril 1805 et adressée « aux Citoyens Président et Membres du Tribunal de District », de quelle manière il put se relever.

« Depuis environ quatre ans, disait-il, je me trouve sous le poids d'une faillite malheureuse. Ce n'est pas ici le lieu de vous détailler les circonstances qui m'y forcèrent ; elles furent extraordinaires...

» En gémissant sur ma situation, je sondai ma conscience; j'eus le bonheur de la trouver sans reproche... Je mesurai

donc d'un œil tranquille la profondeur de l'abîme où j'étais tombé. Je ranimai mon courage. Je fis des efforts proportionnés à mes infortunes. La Providence les a bénis et mes succès ont outrepassé mes espérances ; non seulement j'ai en peu de temps payé mes créanciers, mais encore j'ai eu la satisfaction de procurer de l'ouvrage et du pain à un grand nombre de familles par l'extension que j'ai donnée à un commerce qui est du ressort de notre industrie locale.

» Je viens donc, Citoyens Juges, vous déclarer que j'ai *complètement payé* tous mes créanciers quelconques, et sans avoir accepté aucun des rabais qui m'ont été offerts.

» Que je me suis non seulement acquitté de ceux qui étaient intervenus au Décret de mes biens, mais encore que j'ai remboursé sans aucun rabais divers créanciers qui, sous différents motifs, n'étaient point intervenus et avaient encouru la forclusion perpétuelle.

» Je mets sous vos yeux, Citoyens Juges, les titres des uns et des autres, quittancés de manière à vous prouver la véridité de la déclaration que je vous fais.

» En conséquence, je vous demande de prononcer mon entière réhabilitation... de la consigner dans vos registres ; d'en ordonner d'office la publication dans les feuilles publiques du Canton, dans la *Feuille d'Avis de Genève,* et dans celle de Berne dans les deux langues ; de me faire remettre tous mes livres de commerce et papiers qui déposent dans les archives...

» Il est bien naturel, Citoyens Juges, qu'après avoir été confondu dans la classe de ces êtres que les lois humilient et que la société réprouve, je sois jaloux de faire connaître que quand les apparences étaient contre moi, ma probité était cependant intacte, et que je n'étais que malheureux... »

Le Tribunal de La Vallée s'empressa de donner à Philippe Berney et dès le même jour, toutes les satisfactions qu'il demandait et que légitimaient sa loyauté, son dévouement et son patriotisme.

On ne sait rien de l'existence de notre héros jusqu'en 1815, où le parti réactionnaire fit un dernier effort pour réagir contre le nouveau régime et ceux qui le soutenaient. On a vu que Philippe Berney subit alors de nouvelles attaques auxquelles il répondit victorieusement par un Mémoire explicatif dont on a lu le résumé dans le travail de M. Capt. Il put dès lors vivre tranquille, respecté de plus en plus par ses concitoyens et honoré de leur confiance.

Le régime de 1814 était difficile à supporter pour le vieux patriote épris de liberté. La Révolution de 1830 le réjouit donc pleinement et lorsque les citoyens du Chenit plantèrent un arbre de liberté, le 21 décembre, il prononça une très intéressante allocution qui nous a heureusement été conservée. La voici :

« Patriotes Vaudois !

» Il y a 32 ans qu'à cette même place, l'arbre de la liberté fut planté.

» Il portait d'heureux fruits lorsqu'en 1814 une affreuse tempête désola notre chère patrie ; ce symbole sacré fut jeté par terre... et la Liberté en deuil s'exila furtivement de nos belle contrées.

» Aujourd'hui que tous les nuages méphitiques sont dissipés, cette Déesse reparaît sur le sol de l'Helvétie dans toute sa gloire. Elle reconnaît les lieux qui jadis furent son berceau.

» Nous la saluons d'un concert unanime avec tous nos frères du Canton de Vaud, avec tous nos chers Confédérés...

» N'oubliez jamais, Vaudois qui m'écoutez, qu'elle ne se plaît, qu'elle ne fixe son séjour que là où règnent les bonnes mœurs, l'amour de l'ordre et des lois. »

Arrivé à l'âge de 65 ans, Philippe Berney vit ses capacités et son patriotisme reconnus et proclamés par le Conseil d'Etat qui, en vertu de la nouvelle Constitution, le choisit comme premier préfet de La Vallée. Il fut sans doute pleinement satisfait de cette marque de confiance et il accepta tout d'abord cette magistrature. Cependant, après avoir réfléchi à la multiplicité des travaux que ces fonctions importantes allaient lui imposer et que son âge ne lui permettrait pas, peut-être, d'accomplir facilement, il se décida à les refuser. Le gouvernement lui adressa en conséquence, le 8 février 1832 les aimables lignes suivantes :

« Le Conseil d'Etat a reçu votre lettre d'hier par laquelle vous lui annoncez qu'après de nouvelles réflexions vous avez pensé que la place de Préfet... pourrait être trop pénible pour votre âge...

» Le Conseil d'Etat a compris, Monsieur, les motifs qui vous ont engagé à renoncer à votre nomination, tout comme il apprécie les sentiments exprimés dans votre lettre. Pleinement persuadé que, dans l'exercice de cet office important vous auriez fait preuve de talent autant que de patriotisme et de zèle, il aurait désiré que les circonstances se fussent trouvées telles que vous eussiez pu occuper le poste auquel il vous avait appelé. »

Le gouvernement choisit alors comme Préfet de La Vallée Jean-Isaac Reymond qui exerça ces fonctions jusqu'en 1866.

Philippe Berney accepta en revanche la charge plus modeste de membre du Conseil communal du Chenit à laquelle il fut appelé par l'Assemblée électorale qui se réunit les 27, 28, 29 février, 1, 2 et 3 mars 1832 pour choisir ses manda-

taires. Ce mandat lui fut confirmé en 1835 pour une nouvelle législature.

Philippe Berney avait toujours conservé ses vieilles sympathies pour la France. Il souffrit donc du conflit qui survint en 1838 à propos du séjour en Suisse du prince Louis-Napoléon et des intrigues et complots de celui-ci contre le roi Louis-Philippe. Lorsque, au mois de septembre, on put se croire à la veille d'une guerre entre les deux pays voisins, Philippe Berney intervint en simple citoyen afin de faire comprendre au prétendant que son dévoir était de tout faire pour éviter ce conflit armé. Il lui adressa dans ce but une lettre dans laquelle il montrait une grande noblesse de sentiments en même temps qu'une claire vision du devoir de chacun. Cette lettre, que l'on possède encore, fut insérée dans la *Gazette de Lausanne* du 21 septembre 1838. La voici :

« Prince ! des relations de la plus grave importance existent entre vous et moi ; faites-moi la grâce de ne pas jeter au feu cette lettre avant de l'avoir lue. Pour que vous conceviez de si étranges relations, il suffit que vous sachiez que je suis citoyen suisse et vaudois, et qu'un Suisse, quelle que soit la position sociale est toujours intimément lié aux intérêts de sa patrie, *un pour tous, tous pour un,* lorsqu'elle est menacée ; vous devez savoir cela, prince ! mais gardez-vous bien de spéculer là-dessus ; si nous sommes forcés de prendre les armes, ce ne sera point pour vous, mais pour nous défendre, uniquement. Il ne vous en reviendra autre chose, sinon les remords d'en être cause et d'avoir mis en jeu l'existence d'un peuple innocent et paisible, pour prix de l'hospitalité qu'il vous a donnée.

» Je dois croire que j'écris au fils bien aimé de la vertueuse et trop malheureuse Hortense, qui n'aurait pas voulu sacrifier à son ambition les habitants de la moindre des chaumières de la Suisse.

» Le Canton de Vaud, qui honore d'une manière toute particulière la mémoire de l'empereur, à qui il fut redevable de son existence politique : ce peuple bon, sensible et reconnaissant, qui n'a pas cessé de faire des vœux pour le plus grand bonheur de la famille impériale, n'a pourtant jamais cru que vous verriez sans émotion l'orage se former, et peut-être éclater sur l'ancien berceau de la liberté, lorsqu'il ne tiendrait qu'à vous de le conjurer. Ce fut ma première pensée lorsque le bruit menaçant de la diplomatie étrangère se fit entendre jusque dans ma chaumière. Je dis alors aux jeunes gens qui m'entouraient : modérez votre ardeur belliqueuse; le prince Louis-Napoléon terminera lui seul cette malheureuse querelle en s'éloignant au moins pour quelque temps ; il sait que partout ailleurs il sera bien accueilli. Il lui importe d'ailleurs de se montrer à l'Europe tel qu'il est réellement, et de n'avoir pas l'air de prendre part à ces discussions paradoxales qui lui attribuent une double existence politique. Oui, prince, malgré ce paradoxe, nous savons tous en conscience ce que vous êtes en effet, et vous le savez encore mieux que nous. Si vous êtes un jour roi ou empereur, vous aimerez les Suisses tout juste comme Louis-Philippe les aime et comme les aimerait Henri V, s'il était plus heureux que vous au jeu de cette triple légitimité.

» Prince ! il ne m'appartient pas, sans doute, de vous donner des conseils ; mais vos intérêts futurs, la sagesse et la prudence vous conseillent de terminer d'un mot qui dépend de vous uniquement, cette querelle qui devient alarmante. Emportez l'estime des Suisses qui tous vous honorent ; ils vous accompagneront de leurs vœux. Le souvenir du sacrifice que vous aurez fait en faveur de la paix sera gravé dans tous les cœurs. Les Français vous en aimeront davantage.

» Veuille le Dieu de nos pères, tant de fois protecteur

de ma chère patrie, vous inspirer cette généreuse résolution, amen ! »

Philippe Berney mourut, sauf erreur, dans le courant de l'année suivante, 1839.

Il fut un type remarquable de ces modestes et courageux patriotes vaudois qui firent de grands sacrifices personnels pour assurer l'indépendance politique de leur pays et qui, ensuite, restèrent fidèles à l'idéal qu'ils avaient entrevu dans leur jeunesse. Il fut dans toute l'accession du terme un bon citoyen vaudois. Il considéra toujours Napoléon comme ayant mérité la reconnaissance de ses concitoyens. Il affirma ce sentiment en faisant ériger dans sa propriété un monument à Napoléon Médiateur, monument bien modeste, sans doute, mais combien éloquent dans sa simplicité. J'aime à me représenter Philippe Berney sortant de sa maison, escaladant lentement le petit vallonnement qui la domine au sud-est, et allant s'asseoir à la lisière d'un bosquet, à deux pas de ce monument. Il repassait alors sans doute dans sa mémoire les luttes politiques passées et invoquait l'appui de la Providence pour assurer le bonheur de son cher pays vaudois.

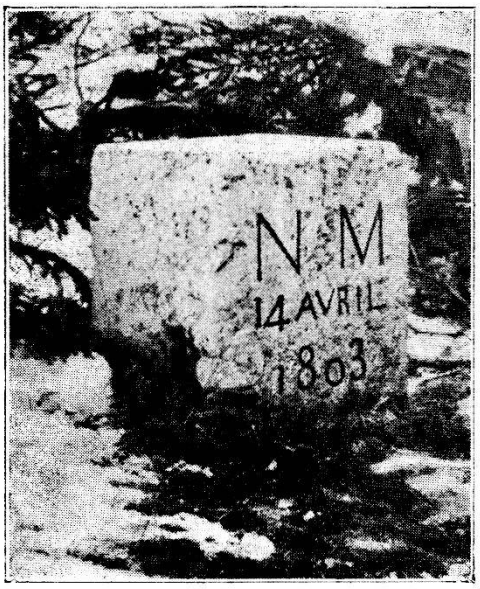

Eug. MOTTAZ.